























DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

R!SQUES MAJEURS

www.ville-grabels.fr





n risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et son importante gravité. C'est un événement d'origine naturelle ou créé par l'homme, dont les effets peuvent atteindre un grand nombre de personnes.

À quels risques la ville de Grabels est-elle soumise?

Il existe quatre risques majeurs pouvant toucher la commune :

- les inondations,
- les feux de forêts,
- le gonflement-retrait des sols argileux,
- le transport de matières dangereuses.



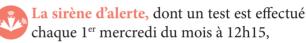


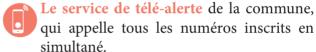




Comment les habitants sont alertés ?

Plusieurs dispositifs existent:







La bonne conduite à avoir en cas de risque :

- ✓ Prévenez les secours,
- ✓ Ne pas aller chercher les enfants à l'école, à la crèche, etc. pour ne pas les exposer,
- ✓ **Ne téléphonez pas!** Libérez les lignes pour les secours.
- ✓ Écoutez les consignes des autorités sur Radio France Bleu Hérault 101.1.



a Commune de Grabels est traversée par la rivière Mosson et plusieurs affluents comme le Rieumassel, le Redonnel ou la Soucarède. Ces ruisseaux peuvent entraîner de forts ruissellements voire une inondation en cas de forte pluie.

Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune prévoit les actions à mettre en œuvre en fonction de différents scénarii.



La bonne attitude en cas d'inondation :



Mettez-vous à l'abri à l'étage sans utiliser d'ascenseur,



Coupez l'électricité et le gaz,



Fermez les portes, fenêtres, etc.



Ne vous rendez pas dans les sous-sols (parkings, caves, etc.)



Ne vous engagez pas sur une route inondée ni à pied ni en voiture, 30 centimètres d'eau suffisent à emporter un véhicule!

À SAVOIR PRÉDICT SERVICES

La commune est abonnée aux services météorologiques de Predict, le service local de météo, qui permet de suivre l'évolution des phénomènes météorologiques locaux en temps réel. Téléchargez l'appli @mypredict



a commune de Grabels est très boisée où forêts et garrigues occupent environ 60% du territoire. Elle est donc à risque de feux de forêts entre le 15 juin et le 15 septembre.

Durant cette saison sèche, les pompiers, les forestierssapeurs et le Comité communal contre les feux de forêts surveillent le territoire.

Le Comité communal contre les feux de forêts (CCFF)

Il compte une trentaine de bénévoles et surveille le territoire communal du 15 juin au 15 septembre en patrouillant. Sous l'autorité du Maire, il apporte une aide précieuse aux pompiers grâce à sa connaissance du terrain.

Pour rejoindre le CCFF, contactez la mairie au 04 67 10 41 00.

La bonne attitude en cas de feu de forêt :



Alertez les pompiers,



Dégagez les voies d'accès et de circulation (portails, etc.) et arrosez les abords,



Coupez le gaz et l'électricité,



Mettez-vous à l'abri et conformez-vous aux consignes des secours,



Fermez fenêtres, volets et portes et calfeutrez-les avec de linges mouillés,



N'approchez jamais d'un feu de forêt, Ne sortez pas sans ordre des autorités!

À SAVOIR

LE DÉBROUSSAILLEMENT

Il permet de limiter les incendies en empêchant le feu de se propager. À Grabels comme dans le département, il est obligatoire. Informez-vous auprès de la police municipale au 04 67 10 41 01 ou www.herault.gouy.fr.





e risque majeur lié au transport de matières dangereuses est consécutif à un accident pouvant se produire lors du transport (par voie routière, ferroviaire ou par canalisation) de marchandises dangereuses (gaz, matières inflammables, toxiques, etc.).

Selon la nature du/des produit(s) impliqué(s), il est possible d'observer une combinaison de plusieurs effets : explosion, incendie, émanation de toxiques, pollution des sols et/ou des eaux, etc. Par leurs stockages, les matières dangereuses peuvent présenter un danger équivalent.

Deux vecteurs soumettent la commune de Grabels à ce risque :

- ✓ Le transport par camion sur les axes routiers de la commune ou à proximité (A750 à Bel-Air, RD986 Route de Ganges, ainsi que les itinéraires d'approvisionnement des stations essence : rue de la Valsière et route de Montpellier et le LIEN).
- ✓ **Le gazoduc** qui relie Saint Jean de Fos à Cruzy passe en limite de territoire de Grabels. N° d'urgence Gaz de France : 0800 47 33 33.

La bonne attitude en cas d'accident de transport de matière dangereuse :



Éloignez-vous de la zone de l'accident,



Ne fumez pas et ne provoquez pas de flamme ou étincelle,



Restez confiné dans le bâtiment le plus proche,



Fermez et calfeutrer les fenêtres, portes et ventilations et éloignez-vous en !



a commune de Grabels est soumise au risque de gonflement-retrait des sols argileux.



Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche).

Ils peuvent avoir pour conséquence l'affaissement des chaussées ou des terrains. Ils peuvent causer des dégâts dans les structures des bâtiments ou des équipements.

La bonne attitude en cas de mouvement de terrain :



Évacuez le bâtiment et s'éloigner,



Coupez l'électricité et le gaz,



Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés.



a commune de Grabels peut être soumise à d'autres risques, comme le risque sanitaire mis en avant avec la pandémie de Covid 19, la canicule, le risque attentat, le grand froid, etc.

Zoom sur la canicule

En cas de fortes chaleurs, le Plan Canicule est déclenché à l'échelle départementale et géré par le CCAS à Grabels.

Des actions de prévention sont alors mises en œuvre pour réduire les effets sanitaires de la vague de chaleur.

Les mesures locales sont :

- des visites régulières auprès des personnes fragiles;
- l'ouverture de salles climatisées au public (salle de la Gerbe, salle Marianne, salle J-E Claustre et salle R. Campos).

La bonne attitude en cas de canicule :



Fermez les volets et les fenêtres,



Restez chez vous aux heures les plus chaudes,



S'humidifier régulièrement (brumisateur, douche),



Buvez et mangez régulièrement, portez des vêtements légers,



Donnez et prenez des nouvelles des personnes vulnérables de votre entourage.

À SAVOIR

LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉ-CURITÉ CIVILE (RCSC) est composée de

citoyens bénévoles prêts à prendre part à des actions d'accueil, de soutien et d'assistance à la population en cas de risque majeur sur la commune : nettoyage en cas d'inondation, dégagement des voies d'accès, évacuation des personnes mises en danger, établissement d'un périmètre de sécurité, ouverture de lieux d'hébergements, etc. Elle est organisée sous l'autorité du maire et renforce le Plan Communal de Sauvegarde et le Comité Communal contre les Feux de Forêts.

Pour rejoindre la RCSC, contactez la mairie au 04 67 10 41 00.

QUE SE PASSE-T-IL SI GRABELS EST TOUCHÉE PAR UN RISQUE MAJEUR ?

✓ Les services de secours interviennent pour protéger et sauver les populations en danger. Le Maire est le Directeur des opérations de secours (DOS). Si l'évènement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, alors le Préfet devient le Directeur des opérations de secours. Il active le dispositif ORSEC (plan de secours).

✓ Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est activé par le Maire pour alerter et accompagner les populations (évacuation, hébergement d'urgence). Les équipes et les moyens municipaux sont mobilisés

✓ Les services municipaux mettent en place des déviations et informent la population.

✓ À l'école, les enseignants mettent en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

✓ Un PC de crise est ouvert en mairie. La Réserve communale de sécurité civile est déclenchée par le Maire.

En cas d'évacuation, le lieu de regroupement est la salle polyvalente Franck Junillon (rue Monseigneur Roucairol à proximité des écoles Jean Ponsy et Joseph Delteil) et la salle Richard Campos (espace communal de La Valsière, 403 rue de la Valsière).

✓ Pensez à prendre vos médicaments ou votre traitement quotidien.

LES NUMÉROS D'URGENCE

Urgence médicale – Samu 15 ou 112 Police 17 ou 112 Pompiers 18 ou 112 Gaz de France 0800 47 33 33 Mairie 04 67 10 41 00 ou astreinte 06 84 52 54 34 Police Municipale 04 67 10 41 01 ou Patrouille 06 07 16 80 87 Gendarmerie 04 67 91 73 00 ou 17

